

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 01/07/2015

Date d'affichage : 07/07/2015

de la Commune de COGOLIN
Séance du MERCREDI 15 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze et le quinze juillet à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Patrick GARNIER - Patrick CLAUDEL - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - René LE VIAVANT - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ -

POUVOIRS : Aimé GARNIER à Patrick CLAUDEL / Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Jean-Jacques GABERT à Régine RINAUDO / Monique LEBLANC à Rémy FELIX / Sébastien MACREZ à Laëtitia PICOT / Johan TOUCAS à Eric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Pascal CORDE / Jonathan LAURITO à Maria de Fatima FIANDINO / Jeanne LAURITO à Patrick GARNIER / Renée FALCO à Audrey TROIN / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Les Maires sont tenus d'envoyer à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques INSEE les avis de toutes les inscriptions et les radiations effectuées sur la liste électorale de la commune ainsi que l'ensemble des données de l'état-civil.

Afin de faciliter ces transmissions, l'INSEE propose aux collectivités, sur leur demande, d'effectuer l'envoi dématérialisé des données via Internet. Pour cela, la commune utilisera AIREPPNET, application élaborée par l'INSEE et mise à disposition des communes via un portail Internet.

N° 2015/117

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'INSEE RELATIVE A LA TRANSMISSION DES DONNEES DE L'ETAT-CIVIL ET DES AVIS ELECTORAUX PAR INTERNET

CM 15/07/2015

N° 2015/117

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'INSEE RELATIVE A LA TRANSMISSION DES DONNEES DE L'ETAT-CIVIL ET DES AVIS ELECTORAUX PAR INTERNET

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

- de mettre en place le système de transmission des données d'état-civil et électorales, via Internet, avec l'application AIREPPNET,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'INSEE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,



M. Lansade
Marc Etienne LANSADE